



ADOPTION RÈGLEMENT NO 06-2016-88-2014-01 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 88-2014
DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro **06-2016-88-2014-01**, modifiant le règlement 88-2014 décrétant la création d'un fonds de roulement, a franchi les étapes suivantes :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Avis de motion : | 7 juin 2016 |
| Adoption du règlement : | 7 juillet 2016 |
| Avis public d'adoption du règlement : | 11 juillet 2016 |

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 11 juillet 2016.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 11 juillet 2016.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 11 juillet 2016.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière